



AFNEUS
Les étudiant.e.s en sciences

Charte du Concours National de Vulgarisation Scientifique 2023 de l'AFNEUS



AFNEUS
Les étudiant.e.s en sciences

L'AFNEUS rappelle son attachement à la médiation et la culture scientifique. Les CSTI¹ et la lutte contre l'obscurantisme font partie de ses missions statutaires. Celles-ci contribuent à l'épanouissement personnel des étudiant.e.s en sciences, développent leurs compétences et leur curiosité, favorisent l'ouverture d'esprit et le sens critique et contribuent à forger le sens des responsabilités.

La charte du Concours National de Vulgarisation Scientifique de l'AFNEUS contribue au **bon déroulement** de l'événement au sein du réseau de l'AFNEUS. Les **règles de bonne conduite** sont édictées dans **l'intérêt général**.

¹ Culture Scientifique, Technique et Industrielle



Principes généraux du concours

Les participant.e.s, tout au long du concours, se doivent d'exercer leurs activités dans des conditions répondants aux consignes suivantes :

- Qui ne troublent pas l'ordre public,
- Qui s'inscrivent dans le respect des principes et de la laïcité,
- Qui veillent à respecter la loi du 17/06/1988 qui interdit et sanctionne toutes formes de discrimination.

Déroulement du concours

Une phase de pré-sélection locale est organisée par les associations ou groupes d'associations d'une même ville souhaitant être représentée à la finale du concours. Ces concours locaux devront avoir lieu avant le **conseil d'administration du mois de mai qui se déroulera du 5 au 7 mai 2023.**

La notation des candidat.e.s devra tenir compte d'un barème uniformisé proposé par le bureau national en concertation avec ses administrateur.rice.s.

Le concours **débutera** officiellement à compter de la **date de clôture des inscriptions des phases locales**. Si nécessaire, Une sélection nationale se déroulera en **mai 2023** afin de sélectionner les cinq candidat.e.s qui participeront à la finale du concours lors du Congrès de l'AFNEUS en octobre 2023.

Un sujet se verra attribuer aux finalistes en juin 2023, le thème de cette septième édition étant **"Les Énergies"**.

À compter de la date de tirage au sort des sujets, les participant.e.s auront jusqu'au **1er septembre 2023** afin de préparer leur présentation et tout document annexe (diapositives, vidéos, infographies...) qui sera évalué par un pré-jury selon les critères suivant :

1. La présentation doit **référer toutes les sources** utilisées lors de sa préparation, selon la nomenclature des références bibliographiques présentée sur le site referencesebibliographiques.insa-lyon.fr/



2. Toute **source controversée**, fausse ou non publiée entraînera une **invalidation** de la présentation.

3. La présentation doit rester **neutre** et ne doit pas montrer signe d'appartenance à un parti politique, à une confession ou à un groupe privé.

4. Une théorie scientifique faisant l'**objet d'un consensus** au sein de la communauté scientifique doit être **citée comme telle** si elle est utilisée dans la présentation.

5. La présentation **ne doit pas porter atteinte à l'intégrité** d'une entité physique ou morale, ou d'une communauté. Le cas échéant entraînera une **invalidation** de la présentation.

6. Toute **ressemblance** stricte avec un autre document, vidéo de vulgarisation ou article, entraînera **l'invalidation** de la présentation.

La présentation doit durer **8 minutes au plus** et sera suivie par une séance de questions-réponses avec le jury d'une durée de **5 minutes maximum**. Il est rappelé que seront évalués l'éloquence, l'esprit de synthèse, la facilitation et la forme générale de la présentation.

Mise à disposition de matériel et utilisation de documents dématérialisés

Les critères à respecter pour les documents dématérialisés :

1. Le diaporama ne doit pas excéder **15 diapositives** (hors titres et bibliographie).

2. Chaque image, figure, texte et citations utilisés doivent être **référéncés** selon la nomenclature présentée sur le site referencesbibliographiques.insa-lyon.fr/ (hors fichiers non tirés de publications qui doivent citer le site d'origine).

3. **Aucune image choquante ou portant atteinte à l'intégrité** d'une entité physique ou morale, ou d'une communauté, ne sera tolérée.

Il est rappelé que les **documents dématérialisés** utilisés dans le cadre de ce concours doivent refléter un certain professionnalisme.



Durée et dénonciation de la charte

La charte **garde sa validité jusqu'à la fin du concours à compter de sa signature.**

Le Bureau National est chargé :

- De veiller au respect de la présente charte,
- D'instaurer le dialogue nécessaire avec le.la président.e de l'association participante afin de résoudre à l'amiable tout différend relatif à l'application ou l'interprétation de celle-ci,
- De clarifier tout aspect du concours si nécessaire.

Le **Bureau National se réserve le droit de retirer l'inscription** au concours et de dénoncer la charte signée à tout.e participant.e qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente charte.

Signatures

Pour le représentant participant :

Pour l'AFNEUS :

Coline Barré

La Présidente